

Devenir client commercial – cela en vaut-il la peine?

Vos avantages en tant que client commercial

– Avantages tarifaires attrayants

Vous disposez de rabais mensuels sur les envois de lettres, de colis et par coursier en fonction du chiffre d'affaires, de la quantité et des prestations préalables lors du dépôt de lettres.

– Facturation mensuelle

Vous bénéficiez d'un délai de paiement de 30 jours et d'une procédure de remboursement simple de la TVA.

– Offre élargie de prestations

Vous avez accès à des services exclusifs pour les points clientèle commerciale.

– Aperçu numérique

Vous pouvez consulter dans le portail client l'ensemble des factures et des coûts concernant les 18 derniers mois. Vous y trouverez également un rapport CO₂ attestant de la consommation de CO₂ de vos envois.

À quel moment vaut-il la peine de disposer d'une relation de facturation?

- Si vous envoyez régulièrement des lettres ou des colis en grandes quantités.
- Si vous utilisez des services nécessitant une relation de facturation (p. ex. référence de facturation, numéro de débiteur, licence d'affranchissement).
- Si vous souhaitez simplifier les procédures administratives et bénéficier de la transparence des coûts.

Marche à suivre

Vous avez besoin d'un compte d'entreprise enregistré sur le portail client «Ma Poste» pour entretenir une relation de facturation avec la Poste.

Relier le compte entreprise Login «Ma Poste» existant	Ouvrir le compte entreprise Pas encore de login «Ma Poste»
Vous êtes d'ores et déjà enregistré sur poste.ch à titre de client commercial?	Vous n'êtes pas encore enregistré sur poste.ch à titre de client commercial.
Saisissez les données concernant votre relation de facturation ou demandez à la Poste d'ouvrir une nouvelle relation de facturation.	Enregistrez votre entreprise et saisissez votre relation de facturation existante dans les paramètres de votre compte ou demandez à la Poste d'ouvrir une nouvelle relation de facturation.
<input type="button" value="Se connecter et faire la demande"/>	<input type="button" value="S'enregistrer et faire la demande"/>

La Poste se réserve le droit de refuser des demandes sans en indiquer les motifs. Avez-vous des questions à propos de la facture client ou de la demande? N'hésitez pas à vous adresser à votre conseillère ou à votre conseiller à la clientèle ou au [Contact Center Poste](#).

Devenez client commercial et bénéficiez d'avantages attrayants, de processus simplifiés et de services exclusifs!

Démarrer maintenant: post.ch/fr/solutions-commerciales/devenir-client-commercial